CHAMPIONNAT DES U15 – U17 et U20 pour la saison 2026/2027

REGLEMENTS U15 – U17 et U20

Championnat U15

Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent aligner des joueurs et joueuses U15, U14 et des catégories autorisées d'après les conditions exposées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Première phase : Brassages par matchs *aller – retour* (poules de 6 maximum) sur 3 niveaux.
La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.
En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

Deuxième phase : Championnat par matchs *aller – retour* (poules de 6 maximum) sur 4 niveaux.
La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, 2 poules de D2, x. poules de D3 et x. poules de D4, en fonction des engagements. Les poules de D2 et D3 sont constituées de manière dirigée, les poules de D4 sont constituées de manière géographique.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours.

Championnat U17

Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent aligner des joueurs U17, U16 et des catégories autorisées d'après les conditions exposées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Première phase : Brassages par matchs *aller* (poules de 8 maximum) sur 3 niveaux.
La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.
En cas de désistements dans les niveaux supérieurs, les clubs retenus pour compléter les poules seront ceux qui auront fait une demande par courrier avant la plénière des jeunes de début de saison, en tenant compte du classement de la saison précédente.

Deuxième phase : Championnat par matchs *aller – retour* (poules de 8 maximum) sur 3 niveaux.
La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1, 2 poules de D2, x. poules de D3, en fonction des engagements. Les poules de D2 sont constituées de manière dirigée et les poules de D3 de manière géographique.

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours.

Championnat U20

Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent aligner des joueurs U20, U19, U18 et des catégories autorisées d'après les conditions exposées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Première phase : Brassages par matchs *aller - retour* (poules de 6 maximum).
La composition des poules est effectuée à partir du classement de la saison précédente, sous réserve de l'acceptation des clubs et de manière géographique.

Deuxième phase :
La composition des poules est effectuée à partir du classement de la première phase avec une poule de D1 (6 équipes - championnat par matchs *aller – retour*), 1 poules de D2 (avec les équipes restantes par matchs *aller*).

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission sportive publie chaque début de saison le tableau des montées et descentes pour la saison en cours.

Année N+1 :
La répartition des niveaux sur l'année N+1 peut être modifiée en fonction des équipes descendantes de Ligue (notamment les équipes U16R2 et U18R2). La commission sportive se réserve le droit d'attribuer des places au premier niveau de brassage aux équipes disputant des championnats de Ligue dans certaines catégories et absentes dans d'autres.

Montées et Descentes :

U15 :
Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U15 R2.
Il peut accéder au championnat de Ligue U16 R2.
En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U15 R2 dispute(nt) le brassage U15 de premier niveau en première phase

U17 :
Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U18 R2.
En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U16 R2 dispute(nt) le brassage U17 de premier niveau en première phase.

U20 :
Le premier de D1 accède au championnat de Ligue U20 R2.
En cas de refus, ces accessions sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.

Le ou les descendant(s) de U18 R2 et U20 R2 dispute(nt) le brassage U20 de premier niveau en première phase.

Classement :
Pour les phases disputées en match *aller-retour*,
en cas d'égalité dans une même poule, les équipes sont départagées par :
1 - Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
2 - Le plus grand nombre de buts marqués sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le premier classement.

3 - La meilleure différence de buts sur les rencontres jouées entre elles par les équipes restées à égalité après le deuxième classement.

4 - Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.

5 - La meilleure différence de buts sur toutes les rencontres.

Pour les phases disputées en match *aller*,
en cas d'égalité dans une même poule, les équipes sont départagées par :
1- Le Goal-average général

2 - Le plus grand nombre de buts marqués sur toutes les rencontres de la phase.

3 - Le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.

Equipier premier :

1 - Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipes supérieures depuis le début de la saison.
2 - Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 4 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipes supérieures dont un seul ayant joué plus de 12 matchs depuis le début de la saison.
3 – Est considéré comme équipier premier

Je suis …	J'ai joué en U14 R1	J'ai joué en U15 R2 ou R1	J'ai joué en U16 R2 ou R1	J'ai joué en U18 R2 ou R1	J'ai joué en U20 R2 ou R1	J'ai joué en U20 District	J'ai joué en Senior District	J'ai joué en Senior R3 ou plus
U14	**Oui** en U15 District	**Oui** en U15 District						
U15		**Oui** en U15 District	**Oui** En U15 District **Oui** En U17 District					
U16			**Oui** en U17 District					
U17				**Oui** En U17 District				
U18				**Oui** en U20 District	**Oui** en U20 District	**Non** En Senior District	**Non** En U20 District	**Oui** En U20 District
U19					**Oui** en U20 District	**Non** En Senior District	**Non** En U20 District	**Oui** En U20 District
U20					**Oui** en U20 District	**Voir hiérarchie des équipes**	**Voir hiérarchie des équipes**	**Oui** En U20 District

4 - En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne peut faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.
5 – Lorsqu'une équipe dispute un match de Coupe Gambardella, l'équipe U17-1 est considérée comme étant au repos.
6- Pour la première phase, toutes les équipes U20 sont considérées comme équipe en D2 (cf article 21.2.6 intitulé « hiérarchisation des équipes »).

Divers :

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase est jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.
Dans toutes les phases, un club ne peut avoir qu'une seule équipe au premier niveau. Possibilité d'avoir plusieurs équipes en D2 en seconde phase dans des poules différentes et éventuellement dans la même poule au dernier niveau.
Une entente ne pourra pas jouer au premier niveau.
Une équipe descendante ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position de monter.
Dans le cas où le premier d'une poule ne peut pas monter, le deuxième de cette poule prend~~ra~~ sa place. Si ce deuxième ne peut pas monter, il y a un maintien supplémentaire au niveau supérieur.
Si deux équipes d'un même club sont au même niveau, l'équipe supérieure est celle qui a le plus petit indice (équipiers premiers). L'équipe d'indice supérieur ne peut pas monter si l'autre équipe ne monte pas.

Détermination des équipes montantes ou descendantes dans chaque phase, dans le cas d'un nombre impair d'équipes :
- Le ratio de chaque équipe (quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs joués par chaque équipe).
- En cas de ratio identique, les équipes seront départagées par le ratio de la meilleure attaque (quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs joués par chaque équipe).
- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le ratio du goal-average général (quotient entre la différence de buts et le nombre de matchs joués par chaque équipe).

Points de pénalité disciplinaires (les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase)
- Dans chaque phase, une diminution d'un point est appliquée au deuxième carton rouge. Une diminution de un point est appliquée à chaque carton rouge supplémentaire.

En deuxième phase, les équipes de D3 et D4 peuvent exceptionnellement reporter un match. Elles ne peuvent avoir qu'un match reporté en cours. Ce match doit obligatoirement être joué avant la dernière journée de championnat, sous peine de match perdu aux 2 équipes.

Récompense « PETIT POUCET »
Le dernier club en lice en Coupe Gambardella, ayant atteint au minimum le 4ème tour, et inscrit en championnat de District durant la saison en cours, sera récompensé.
En cas d'égalité, le club sera celui qui évolue au niveau inférieur.